


**LES DOCUMENTS A JOINDRE**
**PIECES OBLIGATOIRES**
**Identité et régularité du demandeur, co-demandeur et toutes personnes majeures**

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Titre de séjour ou récépissé de renouvellement du titre de séjour
- Jugement de Tutelle ou de curatelle

**Revenu fiscal de référence**

- Avis d'imposition de l'avant dernière année

**PIECES COMPLEMENTAIRES**
**Situation familiale**

- Livret de famille
- Certificat de décès ou livret de famille
- Pacte Civil de solidarité ou attestation d'enregistrement du PACS
- Certificat de grossesse
- Extrait du jugement, de l'ordonnance de non conciliation ou convention homologuée ou déclaration judiciaire de rupture du PACS

**Situation professionnelle**

- Contrat de travail
- Carte d'étudiant
- Attestation de formation

**Ressources mensuelles**

- Justificatif de ressources (dernier bilan, attestation du comptable, avis de paiement indemnités journalières, Indemnités Pôle Emploi, indemnités journalières CPAM)
- Fiches de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque co-titulaire
- Attestation CAF

### Logement actuel

- Contrat de location/justificatif de propriété
- Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour
- Attestation d'hébergement ou de domiciliation
- Reçu d'hôtel

### Motifs

- Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- Rapport d'un travailleur social, d'une association attestant la non décence du logement  
Lettre de congé du propriétaire
- Arrêté d'insalubrité
- Arrêté d'interdiction d'habitation
- Arrêté de péril de l'immeuble
- Lettre de congé du propriétaire en cas de vente du logement
- Commandement de payer, assignation à comparaître ou jugement d'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Jugement d'expulsion
- Dépôt de plainte ou main courante
- Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales
- Certificat médical
- Extrait du jugement, de l'ordonnance de non conciliation ou convention homologuée ou déclaration judiciaire de rupture du PACS
- Agrément PMI
- Attestation de regroupement familial
- Attestation de l'employeur actuel ou futur en cas de mutation professionnelle
- Plan d'apurement de la dette, document attestant des difficultés des accédants à la propriété